Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_218-DE

Délibération n° 2026.218

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	1

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.218 - Équipements et politique culturelle – Centre culturel – Actualisation des tarifs

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_218-DE

2026.218 - Équipements et politique culturelle – Centre culturel – Actualisation des tarifs

Les tarifs en vigueur au Centre Culturel (Centre Culturel Juliette Drouet et Théâtre Victor Hugo) ont été votés par le Conseil d'Agglomération le 23/05/2022.

Il est proposé d'y ajouter de nouvelles dispositions tarifaires :

- **Places à visibilité réduite au Théâtre Victor Hugo** : à ce jour, pour les spectacles (hors concert), 28 places ne sont pas mises à la vente pour des raisons de mauvaise visibilité (places derrière un poteau ou sur les extrémités des balcons au deuxième rang). Lorsque les spectacles affichent complets au Théâtre Victor Hugo, il est proposé d'ouvrir ces places à faible visibilité à demi-tarif afin de maximiser le remplissage de la salle.

- **Spectacles en diptyque :** il est proposé au public souhaitant voir un spectacle en diptyque sur une même saison (suite, thématique commune identifiée…) de pouvoir accéder au second spectacle à demi-tarif (ex : en 26/27, la compagnie la Levée proposera un « diptyque des Bois » (Feu et Rouge pompier). Pour une même personne ne bénéficiant pas d'un tarif particulier, il ou elle accéderait ainsi au tarif plein pour le volet 1 et au demi-tarif pour le volet 2 (dans ce cas, au tarif C).

Par ailleurs, il est proposé de préciser certaines dispositions tarifaires pratiquées :

- âge pour le statut étudiant : 30 ans ;

- tarification pour les groupes d'élèves en élémentaire et maternelle en matinée sur le temps scolaire : demi-tarif ;

- gratuité des billets pour les bénévoles et photographes du centre culturel, ainsi que pour les "places offertes" dans le cadre de manifestations organisées par le centre culturel ou des partenaires (ex : radio…) ;

- ajout d'une salle partenaire : le centre culturel d'Argentré-du-Plessis.

Enfin, il est proposé de retirer des dispositions tarifaires qui ne sont plus d'actualité :

- Suppression de la carte "Transistor" ;

- Suppression des tarifs spécifiques spectacles : "spectacles jeune public, "Flambées Celtik", "Dérapage" ;

- Suppression du "billet suspendu" (emploi uniquement l'année post-Covid).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_218-DE

Ainsi, la nouvelle grille tarifaire serait la suivante :

TARIFICATION CENTRE CULTUREL (A COMPTER DE LA SAISON 2026/2027)

TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

- TARIFS PAR CATEGORIE DE SPECTACLES

	Plein	Demi-tarif/ AlligatOR	10%	20%	30% / CollectOR
Tarif A+	30 €	15 €	27 €	24 €	21 €
Tarif A	24 €	12 €	21 €	19 €	16 €
Tarif B	17 €	9 €	15 €	14 €	12 €
Tarif C	12 €	6 €	11 €	10 €	8 €

- DESCRIPTIF DES « CARTES EN OR » (ADHESIONS)

Les avantages pour le public :

- Échange : possibilité jusqu'à J-1 avant le début du spectacle (de même catégorie) ;
- Flexibilité : réserver au dernier moment tout en bénéficiant d'un tarif préférentiel dans la limite des places disponibles ;
- Immédiateté : bénéficier d'une réduction dès le premier spectacle acheté.

La carte collectOR (pour les mordus de spectacles)

Modalités :

Une carte à **10 euros** puis un tarif **30%** dès le premier spectacle. À partir de six spectacles achetés **simultanément**, la carte est offerte.

➔ Le bonus : offre binôme : possibilité de bénéficier du même tarif préferenciel pour un.e accompagnateur.trice sur 2 spectacles.

La carte alligatOr (pour croquer des spectacles en famille)

Pourquoi ?

Volonté d'inciter les spectateur.trice.s à venir en famille.
Un constat d'un panier moyen assez élevé pour la venue au spectacle en famille.

Modalités :

Une carte à **10 euros** puis **50%** pour toute la famille.
1 ou 2 adultes et 2 à 5 enfants de la même famille jusqu'à 18 ans inclus.
Intéressant pour les familles à partir du 1er spectacle acheté en catégorie A+, A et B et dès le deuxième spectacle en catégorie C.

➔ Le bonus : possibilité pour les enfants ayant vu le spectacle avec leur école de revenir gratuitement lors de la séance tout public.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_218-DE

❖ TARIFICATION POUR LES SCOLAIRES

Groupe de collégiens ou lycéens (spectacles en soirée et sur temps scolaire)	demi-tarif
Groupe scolaire : élèves participant à la production du spectacle (1er partie)	gratuité (+ exonération pour 1 accompagnateur)
Accompagnateurs (parents) de l'élève pour les spectacles le soir (collégiens ou lycéens)	demi-tarif
Groupe primaire et maternelles en matinée (sur temps scolaire)	demi-tarif

❖ AUTRES DISPOSITIONS TARIFAIRES

- Sortie en bus à Rennes : 3€/personne (en plus du prix du spectacle)

- Ouverture de saison et festival Humeur Vagabonde : **gratuits**

- **Demi-tarifs** (sur présentation de justificatifs) :
  - Étudiants de – de 30 ans
  - Chômeurs/RSA/Allocataires sociaux/Contrats aidés
  - Personnes de – 25 ans
  - Personnes en situation de handicap (individuel ou réservation via une structure sociale: type Posabitat ou Droit de cité…)
  - Places à visibilité réduite au Théâtre Victor Hugo (en cas de spectacle complet)
  - Spectacles en diptyque: demi-tarif sur le second volet sur une même saison

- **Tarif 10% :**
  - Groupe à partir de 10 personnes
  - Abonnés Surf
  - Comités d'entreprise (dont CNAS)
  - Adhérents des associations spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, musique) du territoire

- **Billets exonérés :**
  - Accompagnateurs (scolaires, personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement…)
  - Enfants ayant assisté à une representation sur temps scolaire pour les Adhérents AlligatOR uniquement (même spectacle)
  - Presse et professionnel (jauge limitée par spectacle)
  - Partenaires (jauge limitée par spectacle)
  - Bénévoles et photographes du Centre culturel
  - Places "offertes" dans le cadre de "jeux" organisés par le CCFA ou partenaires (ex: radio…).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_218-DE

- **Tarifs élèves de l'école d'arts plastiques communautaire et du conservatoire de musique communautaire (dont école de musique de Louvigné-du-Désert) :**
    - Gratuit pour les élèves participants à un spectacle dans le cadre d'une action de médiation (ex : restitution en première partie, cours de modèle vivant pendant un spectacle ...) ;
    - 5€ pour les élèves participants à une action culturelle en lien avec le spectacle (ex : master classe en amont…) ;
    - 10€ : choix de 3 spectacles dans la saison dans le cadre du parcours pédagogique et de l'ouverture aux autres disciplines artistiques (« école du spectateur ») (hors tarif A+).

- **Le Pass Culture :** le Pass Culture est une initiative du ministère de la culture.
    - Le centre culturel propose ce dispositif (individuel et collectif) pour l'achat de spectacles, ce qui permet d'une part de participer à l'accessibilité au spectacle vivant pour cette catégorie de la population et d'autre part de communiquer sur les spectacles directement auprès des jeunes.
    - Offre Duo : Il est possible d'inviter une personne au même tarif sur le spectacle choisi.

- **Chèque Jeune Culture** (Ville de Fougères) : l'acheteur paye 2€ le carnet auprès de la Ville de Fougères (comprend 1 ticket CCJD > 1 place achetée + 1 gratuite (hors tarif A+).

- **Les salles partenaires** : dès leur établissement, les tarifs des différentes structures culturelles partenaires (Saint-Aubin-du-Cormier, Vitré, Liffré, Argentré-du-Plessis, Le Théâtre National de Bretagne, L'Opéra de Rennes…) sont intégrés à la grille tarifaire proposée au public.
  → Le réseau des 4 saisons : Les détendeur.trice.s d'une carte d'adhésion ou d'un abonnement d'une salle du du réseau bénéficient d'un tarif équivalent à - 20% sur les spectacles mis en lumière dans les plaquettes.
  → Spécificité TNB : chaque détenteur.ices de la "carte TNB" (Rennes) bénéficiera des mêmes avantages tarifaires que les détenteurs de la carte CollectOR (Fougères Agglomération), soit un tarif -30% sur l'ensemble de la saison du centre culturel de Fougères Agglomération. De la même manière, les détenteur.ices de la carte "CollectOR" se verront attribuer un tarif préférentiel sur l'ensemble de la saison de spectacles du TNB.

TARIFICATION ACTIONS CULTURELLES

	Plein tarif	Demi-tarif
Actions culturelles* (Stages et ateliers)	10 € / atelier	5 € / atelier

*Hors actions bénéficiant d'une subvention pour sa mise en œuvre (gratuité).

TARIFICATION POUR LA LOCATION DES SALLES PAR DES TIERS

La grille tarifaire concernée, votée par le Conseil d'Agglomération le 03/07/2023, est jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_218-DE

Fougères Agglomération **2026.218**

TARIFICATION POUR LA LOCATION DE MATERIEL

La grille tarifaire concernée, votée par le Conseil d'Agglomération le 23 mai 2022, est présentée ci-dessous :

	Associations et établissements scolaires de l'agglomération	Autres utilisateurs de l'agglomération
	Tarif TTC à l'unité	Tarif TTC à l'unité
Projecteurs (12) extérieur et intérieur 500 w – 650 w – 1000 w	4,00 €	8,00 €
Découpes courtes/projecteurs (6)	5,00 €	10,00 €
* 27 Plateaux 1,20 m x 1,20 m (environ 40 m²) avec pièces métalliques – Pieds réglables (hauteur de 0,80 m à 1,10/1,20 m) pour intérieur et extérieur	4,00 €	8,00 €
** 42 Plateaux Dimotex pour intérieur uniquement 1,20 m x 2 m – métal/bois – Pieds réglables (hauteur de 0,20 m à 1 m)	8,00 €	16,00 €
Grilles Caddy (20)	4,00 €	8,00 €
Chaises (300)	0,50 €	1,00 €
Projecteurs PC 1000 w (8)	4,00 €	8,00 €
Pieds – Hauteur 3m (4)	8,00 €	16,00 €
Bloc gradateur (1)	17,00 €	34,00 €
Pupitre lumière (1)	13,00 €	26,00 €
Câble DMX (1)	3,00 €	6,00 €
Câble alimentation 32 A (1)	4,00 €	8,00 €
Rallonges (12)	2,00 €	4,00 €
Rolling riser/chariots (8)	20,00 €	40,00 €

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politique culturelle » en date du 16 juin 2026,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;

1 ABSTENTION : Hervé GUILLARD

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les dispositions tarifaires présentées ci-dessus relatives au Centre Culturel ;
- **D'APPROUVER** leur mise en application à compter de la saison 2026/2027 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET